

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 25 mars 2016 | N° 2016-172 |

Convocation du 18 mars 2016

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Didier CAZABONNE à M. Nicolas FLORIAN

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h00
M. Michel LABARDIN à M. Alain JUPPE à partir de 12h30
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 10h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel LABARDIN de 11h30 à 12h30
M. Jean Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30

M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Nicolas BRUGERE à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h30
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE à partir de 11h40
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h45
Mme Laurence DESSERTINE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10

M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY jusqu'à 10h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h30
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FARAO à partir de 11h30
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECLADE à partir de 12h30
M. Pierre-de-Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Ariel PIAZZA à partir de 12h45
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
M. Michel POIGNONEC à M. Alain TURBY à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h50
M. Alain SILVESTRE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI à partir 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|---|----------------------------|
|  | Conseil du 25 mars 2016 | <i>Délibération</i> |
| | Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT | N° 2016-172 |

Grand projet des villes rive droite - subvention « Création artistique et usages innovants dans le parc des Coteaux » - Non application de la clause de proratisation - Avenant - Décision - Autorisation

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'Eté métropolitain 2015, par délibération n° 2015/0326 du 29 mai 2015 Bordeaux Métropole a décidé d'attribuer une subvention de 5 000 € au Grand projet des villes rive droite pour l'organisation de la manifestation « Création artistique et usages innovants dans le parc des Coteaux » regroupant plusieurs évènements dont une douzaine de randonnées artistiques ainsi qu'un tournoi de foot en pente.

Outre la subvention de 5 000 € accordée par notre Etablissement public, le plan prévisionnel de financement d'un montant de 25 000 € T.T.C. prenait en compte un engagement du Conseil régional d'Aquitaine de 15 000 € (soit 60%).

Or, la subvention perçue de la Région Aquitaine par le Grand projet des villes rive droite d'un montant de 5 000 € (soit 20 %) s'avère largement inférieure au montant prévu au plan prévisionnel de financement.

Dans ces conditions l'organisme a dû réduire d'autant une partie des dépenses à réaliser, notamment celles relatives à la communication et à l'organisation des manifestations.

Devant cette situation qui lui était extérieure, le Grand projet des villes rive droite a sollicité Bordeaux Métropole afin de bénéficier de la totalité de la subvention ce qui implique la suppression de la clause de proratisation habituellement appliquée.

Cette modification sera réalisée par voie d'avenant ci-annexé à la convention du 22 juin 2015.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales, précisant les compétences dévolues aux métropoles,

VU la demande formulée par le Grand projet des villes rive droite en date du 21 janvier 2016,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la demande du Grand projet des villes rive droite est recevable eu égard aux justificatifs apportés.

DECIDE

Article 1 : de modifier l'article 2 de la convention du 22 juin 2015 afin de supprimer la clause de proratisation par voie d'avenant à la convention précitée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant ci-annexé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2016

| | |
|---|--|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 18 AVRIL 2016</p> | <p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Michel HERITIE</p> |
|---|--|



Grand projet des villes Rive droite
Subvention « Création artistique et usages innovants dans le parc des Coteaux »
Avenant

Entre, d'une part,

Le Grand projet des villes Rive droite, représenté par son Directeur, Monsieur Etienne Parin, domicilié Résidence Beausite, Bâtiment B0 – rue Marcel Paul - 33150 Cenon

et, d'autre part,

Bordeaux Métropole, représentée par son Président Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2016/..... du 25 mars 2016, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux cedex.

Vu la délibération n° 2015/0326 du 29 mai 2015 attribuant une subvention de 5 000 € au Grand projet des villes Rive droite pour l'organisation de la manifestation « Création artistique et usages innovants dans le parc des Coteaux ».

Vu la convention en date du 22 juin 2015 conclue entre Bordeaux métropole et le Grand projet des villes Rive droite.

Vu la demande formulée par la Grand projet des villes Rive droite en date du 21 janvier 2016 afin de bénéficier de la totalité de la subvention du fait de la baisse significative (- 40%) de la participation du Conseil régional d'Aquitaine et de l'annulation conséquente de certaines dépenses prévues au budget.

Considérant que la demande du Grand projet des villes Rive droite visant à obtenir la suppression de la clause de proratisation est recevable eu égard aux justificatifs apportés.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 2 intitulé « montant de la subvention » de la convention du 22 juin 2015 signée entre Bordeaux Métropole et le Grand projet des villes Rive droite est modifié comme suit :

« Bordeaux Métropole s'engage à verser une subvention d'un montant de 5 000 € pour l'organisation de la manifestation « Création artistique et usages innovants dans le parc des Coteaux » dans le cadre d'un budget prévisionnel T.T.C de 25 000 €. L'assiette subventionnable retenue, hors prestations en nature, s'élève à « 25 000 » T.T.C. »

Article 2 :

Toutes les autres dispositions, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables de plein droit.

Fait à Bordeaux, le

Pour le Grand projet des villes Rive droite,
le Directeur,
Monsieur Etienne Parin

Pour le Président de Bordeaux Métropole,
et par délégation,
le Conseiller délégué
Monsieur Michel Héritié